

Nouveau visage

Une nouvelle animatrice du contrat de rivière Verdon

Le contrat de rivière Verdon, programme d'actions sur 5 ans pour la préservation et la gestion des milieux aquatiques, a été signé en juillet 2008. Plus de 100 actions sont programmées sur 5 ans, portées par différents maîtres d'ouvrages (communes, syndicats intercommunaux, EDF, SCP, Parc, etc.). Le Parc assure le pilotage et l'animation de ce programme. Cette mission était jusqu'alors assurée par Florence Carone.



Suite à son départ pour s'occuper d'une autre rivière, le Doubs, une nouvelle animatrice du Contrat de rivière a été recrutée : il s'agit de Corinne Gautier. Elle était précédemment en poste en tant que responsable du programme Alpes-Maritimes de la Ligue pour la protection des oiseaux, et a travaillé 5 ans au Parc naturel régional de la Forêt d'Orient en tant qu'assistante technique de la cellule eau et zones humides.

INFÉAU VERDON

Partageons notre rivière...

Édité par le Parc naturel régional du Verdon dans le cadre du S.A.G.E. Verdon (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Verdon). N° 12 - Printemps-2010.

Érosion des berges du lac de Sainte-Croix

Expérimentations en génie végétal



Créée en 1974, d'une part pour produire de l'énergie hydroélectrique, d'autre part pour constituer une réserve d'eau potable et d'irrigation pour la région Paca, la retenue de Sainte-Croix est un lac dont les berges s'érodent. EDF et le Parc vont expérimenter des protections en génie végétal, protections réalisées par le SIVU (syndicat à vocation unique) d'entretien des berges du Verdon.

L'érosion naturelle des berges du lac de Sainte-Croix entraîne, par endroit, de gros problèmes de sécurité (au niveau des routes et des pistes de désenclavement). Jusqu'à présent EDF intervenait selon les urgences, avec la mise en place d'énrochements.

Afin d'avoir une vision globale du phénomène et d'établir un programme pluriannuel d'interventions, une étude a été réalisée par EDF dans le cadre de la convention de partenariat avec le Parc. Cette étude a débouché sur une hiérarchisation des interventions en fonction des risques et des enjeux identifiés, et sur une programmation pluriannuelle des travaux.

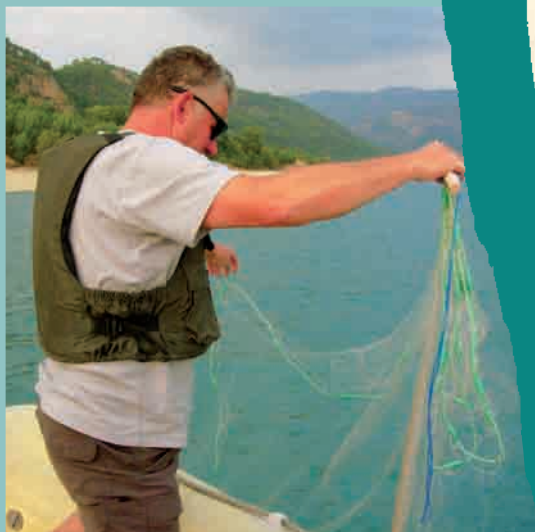
Plusieurs types d'aménagements

seront réalisés : des aménagements mixtes (génie civil et génie végétal) sur les secteurs à fort enjeux, et des expérimentations en génie végétal sur des sites potentiellement dangereux (au pied des berges érodées).

Le SIVU d'entretien des berges du Verdon réalisera des protections en génie végétal en partenariat avec la commune de Sainte-Croix-du-Verdon, EDF et le Parc naturel régional du Verdon. Cette démarche expérimentale vise à protéger et stabiliser les berges le plus naturellement possible en mettant en place des pieux vivants de saules de gros diamètre et en grande densité au pied des falaises, pour « végétaliser » la plage et ainsi ralentir les processus érosifs. Les premiers travaux ont été effectués de mars à avril 2010 sur la commune de Sainte-Croix-du-Verdon.

Lac de Sainte-Croix

Qui se cache
dans ses eaux ?



Du 20 au 25 septembre 2009, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) a réalisé un inventaire piscicole du lac de Sainte-Croix, dans le cadre de la mise en œuvre de la directive cadre européenne sur l'eau. L'échantillonnage a été réalisé à l'aide de filets maillants (64 filets benthiques* et 22 filets pélagiques**), répartis sur 4 nuits de pose, selon un protocole normalisé, et a permis de caractériser le peuplement : richesse spécifique (nombre d'espèces différentes), abondances relatives des espèces et classes de taille et d'âge).

Les résultats succincts sont les suivants :

- 15 espèces différentes ont été capturées
- Filets benthiques : 517 individus soit 48.7 kg pour 1000 m². Les espèces les plus abondantes sont le gardon, la perche, l'ablette, la brème, le goujon, (et l'écrevisse américaine).
- Filets pélagiques : 38 individus soit 3.9 kg pour 1000 m². Les espèces rencontrées sont l'ablette, le gardon, la truite fario, le goujon (et l'écrevisse américaine).



Perche

* **Filet benthique** : permet la capture des poissons se déplaçant au fond

** **Filet pélagique** : permet la capture des poissons se déplaçant entre la surface et le fond

Programme d'entretien et de restauration de la végétation du lit et des berges

Rendre au Verdon sa liberté

En janvier 2010, s'est terminée la première année de travaux d'entretien et de restauration de la végétation du bas Verdon sur les communes de Saint-Martin-de-Brômes, Gréoux-les-Bains et Saint-Julien-le-Montagnier (8 500 m du barrage de Gréoux-les-Bains jusqu'au lieu dit Pigette), et sur la commune de Vinon-sur-Verdon. Parfois spectaculaire, cet entretien vise à éviter des drames en cas de crue.

Sur 3 940 m, du lieu dit Les Fourches jusqu'au pont de Vinon-sur-Verdon, le Verdon a été nettoyé d'une végétation envahissante. Ces travaux ont été réalisés par le Parc pour le compte des communes. Ils ont été mis en œuvre par l'Office national des forêts pour un montant de 81 000 € TTC, et financés par les communes, l'Agence de l'eau, le Conseil régional, les Conseils généraux et EDF.

■ Sécurité de la population

Pour Laurent Poitevin, conseiller municipal de Gréoux-les-Bains, « compte tenu des drames que nous connaissons en ce moment et, pour ceux qui se souviennent de la terrible crue de 1994, rendre sa liberté de passage au Verdon est une évidence pour la sécurité de la population. Je crois que tout le monde l'a compris. Comme rien n'avait été fait depuis longtemps, la végétation avait gagné dangereusement. De ce fait, le contraste après le nettoyage est fort sur certains tronçons, ce qui a pu provoquer un certain émoi. Si cet entretien, qui revient aux riverains, est fait régulièrement, l'aspect que l'on a aujourd'hui est celui que devraient connaître les berges du Verdon au fil des ans. Ce qui est remarquable dans ce travail, c'est qu'il s'est fait en bonne intelligence. Les propriétaires riverains ont été consultés, la préparation a fait l'objet de rencontres fréquentes et d'une déclaration d'intérêt général, l'opération a été menée hors saison touristique. Enfin pour diminuer les frais engagés par la collectivité, le bois récolté sera valorisé. »

■ Un travail très encadré

Du côté de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), Jean-Marie Blanc considère que « s'il n'y avait pas de présence humaine en aval ni d'aménagements, la rivière pourrait vivre sans ce type de travaux. Les barrages ont fait disparaître les petites crues régulières qui fournissent un entretien naturel. Forcément plus léger s'il avait été réalisé régulièrement, ce travail d'entretien a été très encadré. Il s'est fait sans véritable impact négatif sur le cours d'eau. Aucun engin lourd n'est entré dans la rivière risquant de détruire les frayères et le milieu aquatique n'a pas subi d'impact significatif. L'entretien régulier des cours d'eau permet d'éviter les interventions mécaniques lourdes et traumatisantes pour le milieu. »

■ A suivre

En 2010, le Parc naturel régional du Verdon prévoit de réaliser la deuxième année du programme d'entretien et de restauration, toujours dans le bas Verdon. Deux secteurs sont prévus :

- Le Malaurie : de la source jusqu'à la confluence avec le Verdon (communes de Saint-Julien-le-Montagnier, Gréoux-les-Bains et Vinon-sur-Verdon)
- Le Verdon, du pont de Vinon jusqu'à la digue fusible des Mians (commune de Vinon-sur-Verdon)

Un marché public sera lancé au cours de l'année pour réaliser ces travaux.

